NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 24 Août 2020 – 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Présents :
ARIOLI Sandrine – DIEZ Stéphane – DUPRAZ Fabien – EHNY Richard – FLEURET Anaïs – GARDET Catherine GROS Gilles - GUILLERMARD Denis – JULIEN Anne-Marie – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric – MARCHAIS Marie-Lise – PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain — SCHWARTZ Martine – TAIN Daniel – WDOWIAK Monika – WROBEL David.

Secrétaire de séance : TAIN Daniel.

ORDRE DU JOUR

(*) En raison du COVID 19 et par mesure de sécurité sanitaire, la séance :

- Se tient dans la salle du Col de l'Epine afin de répondre aux précautions préconisées de distanciation et règles sanitaires (masques, gel hydroalcoolique…)
- Est limitée à **25** personnes (conseillers et public)

Présentation du fonctionnement de la bibliothèque municipale par Madame Corinne LE MOËL - quelques éléments :

- Aide par 9 bénévoles dont 3 qualifiés Geslib, soit l'équivalent de 1/4 ETP,
- Fonds documentaire d'environ 7500 documents avec 300 achats annuels.

Présentation du projet « Chants Chorale » porté par Novalaise dans le cadre du programme Erasmus par « Regards croisés » - Mr Peyssonnerie, Président :

- Regards Croisés est une société dont l'objet est d'aider à faire émerger des projets Erasmus (élaboration du dossier, relations avec partenaires, suivi technique, …),
- Dans le cas présent, c'est Regards croisés qui a pris cette initiative de proposer Chants Chorale, qui a été validé par Erasmus il y a 1 ou 2 mois,
- Cela concernera l'école élémentaire (probablement plutôt les CM1/CM2) en lien avec des écoles de Grèce et du Portugal, avec pour partenaire : Vocal'aise.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2020 : à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués :

- **Animations –** Fabien DUPRAZ :
  - un forum des mobilités se tiendra en parallèle du forum des associations le samedi 5 septembre, ainsi que le dimanche 6 matin de 9 à 12h sur le marché
  - l'accueil des 72 nouveaux arrivants invités est prévu le samedi 5 septembre à 9h.

- **Travaux** – Denis GUILLERMARD
  - maison de santé : les travaux de terrassement ont démarré
  - place Bourniau : début le 25/8 avec l'ensemble de la signalétique et déviations routières sur le territoire,
    Un diagnostic de la fontaine en pierre sera établi par une entreprise spécialisée d'Hauteville

- **Numérique** – Alain PLOUZEAU : une solution serait enfin trouvée pour alimenter avec la fibre optique l'antenne à la Rossière, non pas sur les poteaux Enedis mais avec de nouveaux poteaux en aérien le long d'un chemin rural.

- **Social** – Gilles GROS : se référer au CR de la réunion de la commission du 8 août. En particulier, remplacement du directeur de l'EPHAD qui part en retraite fin 2020, et étude des demandes de subventions demandées évaluées au mieux.

- **Marché** – Marie-Lise MARCHAIS : en juillet, quelques commerçants avaient accepté de s'installer place de la comédie, en août, ils ont été installés le long de la route du Col de l'Epine.

- **Règlement Intérieur** – Sandrine ARIOLI : une dernière réunion devrait permettre de conclure, l'objectif étant de le valider au prochain conseil.

- **Communication** - Frédéric MANTEL :
  la gazette dont le 1er numéro vient de sortir est prévue tous les 2 mois, le bulletin annuel évoluant légèrement.

- **Finances** – Frédéric MANTEL
  - **Plages** : très faible fréquentation en juin suite au mauvais temps (de l'ordre de -80%) par contre forte hausse en juillet/août (environ +30%),
    Madame le Maire rajoute que 3 noyades sont à déplorer sur la plage de Pré Argent. Grâce à la réanimation par les sauveteurs, un enfant a pu être sauvé.
  - **Mobilités** : 9 dossiers VAE ont été déposés et validés à ce jour : soit le versement de 1 800 € sur 2 000 € budgétisés.

- **SIVU** – Claudine TAVEL : la rentrée se profile avec 101 élèves en maternelle et 193 en Elémentaire, et maintien des 12 classes.

- **Sports** – Madame le Maire a rencontré la commission Sport de la CCLA pour exposer un éventuel transfert des installations sportives : plateau, terrain de tennis, skate-park au même titre que les installations déjà intégrées à la CCLA (gymnase, le terrain de football et le terrain d'entraînement). La Commission de la CCLA a émis un avis favorable à ce transfert.
  Madame le Maire précise que le Conseil sera convié à délibérer ultérieurement sur cette faisabilité.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décision de confier au SDIS, par convention, la mission de surveillance des baignades des parcs de détente de Pré Argent et de Bon Vent, du 12 juin au 31 août 2020 pour un montant prévisionnel de 27 199.60 € pour Pré Argent et de 25 381.87 € pour Bon Vent.

- Décision d'accorder une concession double d'une durée de 50 ans à M. LOMBARDOT, moyennant la somme de 500 € et une concession simple d'une durée de 50 ans à Mme LAGRAVE, moyennant la somme de 250 €.

I.2 Désignation de 4 membres extérieurs pour siéger à la commission communale « Sociale »

Madame le Maire rappelle que la commission communale « Social – Solidarité – Santé », présidée par Monsieur Gilles GROS est composée de membres du Conseil Municipal : Mesdames Sandrine ARIOLI, Anaïs FLEURET, Lysiane PERRIER, Messieurs Stéphane DIEZ et Frédéric MANTEL.
La commission souhaite associer des personnes extérieures. Il s'agit de Madame le Docteur Laurence LAGOUTTE, Mesdames Frédérique MICHAUD et Muguette BETTON ainsi que Monsieur Marc GALLOCHE.

II. FINANCES - Madame le Maire donne la parole à Monsieur MANTEL – adjoint en charge des finances :

II.1 Mise en place d'un fonds d'urgence COVID 19 par le Conseil Départemental : demande de subvention

Le Département de la Savoie, partenaire de proximité des collectivités, agit au quotidien depuis le début de la crise sanitaire du Covid. Pour répondre aux problématiques d'urgence auxquelles les collectivités sont confrontées depuis le 16 mars, le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités et EPCI, doté de 1.668 M€ afin de financer les achats tels que gel hydroalcoolique, masques etc et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (écoles, mairies etc) dans le respect des gestes barrières.
Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents. Elle serait de 5 292.50 € pour Novalaise.
Pour obtenir cette aide financière, il convient de remplir le formulaire listant les dépenses réalisées pendant la période du 16 mars au 31 août. Toutefois, les achats de masques réalisés sur la période du 13 avril au 2 juin ne seront pas pris en compte dans la mesure où l'Etat peut soutenir les communes sur cette acquisition.
Le formulaire doit être accompagné d'une délibération sollicitant le Département de la Savoie pour permettre la mise en place de la subvention.
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour solliciter la subvention.

II.2 Courrier du Trésorier de Yenne sur l'absence de reversement du fonds de caisse de la régie Parcs de détente – année 2009

Monsieur le Trésorier informe que, suite à un examen des régies inactives depuis plus de deux ans, il apparait que la régie « *cartes d'entrée aux parcs de détente communaux pour les habitants de Novalaise* » a été supprimée par délibération du Conseil Municipal du 26/5/2009 mais qu'elle n'a pas donné lieu à une clôture comptable.
En effet, le fonds de caisse d'un montant de 150 € dont disposait le régisseur de l'époque n'a pas été restitué à la clôture de la régie.

Après renseignements pris auprès du bureau d'expertise juridique de la DGFIP, Monsieur le Trésorier précise qu'en application de l'alinéa IV de l'article 60 de la loi N°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963 modifié, il n'est plus possible d'émettre un ordre de versement pour ce déficit à l'encontre du régisseur de l'époque, les opérations étant trop anciennes.
Il précise qu'il y a lieu de constater une charge exceptionnelle sur le budget communal de 150 € et d'émettre un mandat au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »
Décision du Conseil Municipal : validé (18 pour, 1 contre)

II.3 Décision modificative – comptabilité M-14
BUDGET M14 - DM 1

❖ Section Fonctionnement.

Compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs
Augmentation crédit DEPENSES de 2 005 € se décomposant comme suit :

1/ SOFAXIS – cotisation assurance personnel 2018 2019 : 1 355 € remboursés à la Commune par SOFAXIS. Ecriture enregistrée 2 fois >> il convient donc d'en annuler une.

2/ Régie Parcs détente 2009 : 150 € de fonds de caisse non restitué >> charge exceptionnelle à constater

3/ Demande d'inscription budgétaire de 500 € « au cas où »

⇨ Financement
Compte 7788 – produits exceptionnels (IJ personnel absent)
Augmentation crédit RECETTES constatées de 2 005 €
(15 000 € au BP / 18 318.60 € encaissés à ce jour)

Le budget global de la section de fonctionnement reste équilibré en recettes et dépenses à 1 751 133.70 €

Décision du Conseil Municipal : validé (18 pour, 1 abstention)

❖ Section Investissement.

Opération 78 – EGLISE / CIMETIERE – réfection du clocher de l'Eglise
Augmentation crédit DEPENSES compte 21318 de 4 000 €
(17 000 € au BP / 20 647.44 € de travaux prévus)

Opération NON AFFECTEE– PLU
Augmentation crédit DEPENSES compte 202 de 20 000 €
(15 000 € au BP >> 35 000 € après vote DM)

⇨ Financement
Opération 79 – BOURG – réaménagement place du Bourniau
Diminution crédit DEPENSES compte 2313 de 24 000 €
(608 000 € au BP)

Simple mouvement de crédits ; l'enveloppe budgétaire globale de la section d'investissement reste celle définie par le vote du budget 2020, à savoir 1 186 847.83 €.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

II.4 Personnel communal - suppression de postes et création de postes au 1er septembre 2020 :

- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Madame le Maire expose qu'en raison d'avancement de grades au service technique, il est nécessaire de créer 1 emploi d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet et 3 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe permanents à temps complet, afin de permettre la nomination des agents à ces grades, au 1er septembre 2020.

En parallèle, il convient de procéder à la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet et de 3 emplois d'adjoint technique territorial permanents à temps complet.
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour la création et la suppression des postes.

II.5 Versement subventions et participations – année 2020
Madame le Maire précise que la commission *Social – Solidarité – Santé* s'est réunie et propose la répartition des subventions -participations au titre de l'année 2020, aux associations et instances comme suit :

ADMR St Genix (portage des repas)	427 €
Ass. ANCIENS COMBATTANTS	300 €
Amicale DONNEURS DE SANG	200 €
PARISOLIDARITE (aide alimentaire)	1 500 €
SSIAD du Guiers et du Lac d'Aiguebelette	1 110 €
ADMR Novalaise	15 432 €
Total	**18 969 €**

Il s'agit des mêmes montants qu'en 2019, à l'exception de l'ADMR augmenté de 3 000€ (demande initiale + 6 000€).

Le Conseil est invité à entériner cette proposition.

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour ces subventions/participations

III. BATIMENTS

III.1 Appartement 1er étage bâtiment communal de la Fatta
Madame le Maire a convié la commission communale *bâtiments* ainsi que l'adjointe en charge du *commerces/entreprises* et l'adjoint en charge de la *communication,* pour une visite de cet appartement qui a eu lieu le 17 août 2020.

Une réflexion s'est engagée sur cet espace, déjà structuré en bureaux (faux plafonds en dalles, toilettes avec lavabo uniquement, absence de salle de bain). Depuis plusieurs mois, l'agence *Actions Services Immobiliers* avait le mandat de gestion de ce local : mais aucune entreprise ne s'est positionnée pour louer l'ensemble.

Un sondage sur les besoins en locaux de bureaux partagés a été lancé sur la Gazette et sera annoncé au salon *mobilités* du 5 septembre 2020 à la Salle polyvalente.

Cela pourrait permettre de libérer/transférer l'espace de la Maison des Associations occupé par Agora Guiers au profit des associations en manque de salles pour leurs activités.

IV. URBANISME

IV.1 D.I.A.

Maître ROUHETTE	Au Chanay	non bâti
Maître COTTAREL	Rue Pré Rampeau	bâti
Maître LIONNARD	Route du Bief du Moulin	bâti
Maître POMEL	Route du Gojat	bâti
Maître LIONNARD	Route du Lac	bâti
Maître TENOUX	Chemin du Crochet	bâti
Maître LIONNARD	Chemin de Barbolion	bâti
Maître LIONNARD	Allée de la Meille	bâti
Maître ETEOCLE	Allée de la Meille	bâti

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour ne pas préempter.

IV.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

BAOUR Grégory/MAITRE M.	Au Monthieux	Transformation grange en habitation
SCI LAC NOVAL	Montée des Bovardes	Maison individuelle

DP

PECH Michel	Route des Bottières	piscine
PAGAND Marie-Agnès	Chemin du Buinon	piscine
LENFANT Bernard	Chemin de Crétaz	piscine
GIFFARD-CARLET François	Chemin du Polatier	réfection toiture
MESSAGER Erwan	Chemin du Pinod	pose de fenêtres de toit
MOINOT Jean-Baptiste	Rte de la Crusille	abri de jardin

CU

Maître LIONNARD	Route du Bief du Moulin	CU d'information
Maître COTTAREL	Route du Col de l'Epine	CU d'information
Maître COTTAREL	Rue de Pré Rampeau	CU d'information
Maître LIONNARD	Passage de la Leysse	CU d'information
Maître LIONNARD	Route du Lac	CU d'information
SCP CAMOZ	Chemin des Goys	CU d'information
Maître LIONNARD	Chemin de Barbolion	CU d'information
Maître TENOUX	Chemin du Crochet	CU d'information
Maître VIRICEL	Route du Gojat	CU d'information
Maître LIONNARD	Allée de la Meille	CU d'information
Maître ETEOCLE	Allée de la Meille	CU d'information

IV.3 Point sur le dossier P.L.U.

Monsieur David WROBEL, conseiller délégué, informe que 2 réunions de la commission communale sont intervenues en juin et juillet, en présence de l'atelier BDa, afin de faire un bilan sur le PLU, aux vues des remarques du commissaire enquêteur et de l'Etat.

Il convient, avant d'approuver le PLU, de lever des prescriptions émises par l'Etat – DDT concernant les risques naturels (glissements de terrains et crues) et l'alimentation en eau potable.

Pour lever ces réserves, de nouvelles études doivent être engagées.

V ESPACES NATURELS

V.1 Marais de la Crusille : rencontre avec le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)

Madame le Maire informe qu'une rencontre à destination des élus est organisée le vendredi 4 septembre 2020 à 16 heures, au marais de la Crusille avec pour objet : d'informer et échanger sur le projet de préservation du marais, engagé depuis plusieurs années en partenariat avec la Commune et le Conseil Départemental de la Savoie.

VI. INFORMATIONS

VI.1 Courrier de Monsieur Bernard PERRET

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur PERRET, à la demande de celui-ci. Ce courrier relate les différentes nuisances sonores indiquées par ses locataires dans le Centre Bourg.
Discussion sur ces différentes nuisances relatées mais pas de solution émise par les conseillers.

VI.2 Information sur la désignation des membres de la commission communale des impôts directs par le Directeur départemental des Finances Publiques.

Lecture des noms des contribuables désignés pour siéger à cette commission.

VI.3 Informations diverses

Madame le Maire communique les informations suivantes :

- Evènement sportif : Savoie Mont Blanc Duathlon Séries et Ligue – avril 2021 à novembre 2021 : courrier des organisateurs souhaitant que la commune devienne une ville hôte de l'épreuve.
  Il est convenu de les rencontrer pour connaître leurs souhaits et contraintes correspondantes.
  Par contre, cette manifestation ne pourrait se tenir qu'en avril ou mai.

- De nombreuses déjections de chiens constatées dans le centre Bourg, notamment le long de l'église, route du Col de l'Epine et dans le parc devant la mairie. Le personnel technique étant contraint de ramasser régulièrement ces déjections, une réflexion est à engager pour remédier à cet état de fait très préjudiciable pour l'image du village.
-
- ENEDIS a confié une inspection de ses lignes électriques par hélicoptères. La société en charge de ce diagnostic interviendra sur le territoire de la commune, à très basse altitude, entre le 7 septembre et le 31 octobre 2020.
- Prochains conseils municipaux : le mardi 22 septembre 2020 et le lundi 19 octobre 2020

Séance levée à 23h38.

Le secrétaire de séance,

Daniel TAIN

Le Maire,

Claudine TAVEL